

PREVENIR LA CORRUPTION

**APPLICATION DE LA CONVENTION DES NATIONS
UNIES CONTRE LA CORRUPTION**

TUNIS SEPTEMBRE 2012

Dr. JEAN PIERRE BUEB
EXPERT INTERNATIONAL

1 - QUELLE CORRUPTION ?

- Bien préciser de quoi l'on parle à **partir des définitions juridiques** : corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, abus de biens sociaux, abus de pouvoir, blanchiment...
- Préciser **à quel type de corruption on veut s'attaquer** : corruption au sens global, criminalité organisée, corruption dans les contrats publics...
- Ne pas oublier qu'il faut le soutien de la population donc choisir de **s'attaquer par priorité à la corruption à laquelle la population est la plus sensible**

2 - IDENTIFIER LES PROBLEMES

- La corruption c'est **2 acteurs** : corrupteur et corrompu
- **Le corrompu a toujours le dernier mot** car il peut toujours arrêter le mécanisme en disant « non »
- Il est toujours **difficile d'identifier le corrompu** ou de le mettre en cause lors d'une enquête
- **Le corrupteur est le maillon faible**, car il paie et doit frauder pour dissimuler la sortie de fonds

2 - IDENTIFIER LES PROBLEMES

- **Trouver la corruption c'est détecter la fraude**
- **Il n'y a pas de corruption sans fraude** mais fraude ne signifie pas obligatoirement corruption
- **Seule la détection de cette fraude permet la sanction** de la corruption car elle en apporte la preuve

La prévention consiste à limiter les risques de fraudes

3 - LES OUTILS DES FRAUDEURS

- Les Fausses factures
- La Surfacturation
- Le Paiement de commissions illicites
- Le Trafic d'influence
- Les Abus de pouvoir et les Conflits d'intérêts
- Les sociétés fictives
- Les sociétés offshore

4 - QUELS SONT LES RISQUES ?

- LES RISQUES INTERNES

 - Liés aux processus

 - Liés à l'organisation

 - Liées aux personnes

- LES RISQUES EXTERNES

 - Fournisseurs

 - Intermédiaires

 - Organismes de financement

4.1 - RISQUES LIES AUX PROCESSUS

- L'affaire de la DCN de Toulon : un très bon agent qui crée des employés fictifs, les rémunère, leur fait dérouler une carrière, mais fait en sorte qu'ils ne soient jamais dans les effectifs, uniquement répertoriés au niveau de la paie.
- Audit des processus pour en découvrir les failles

4.2 - RISQUES LIES A L'ORGANISATION

- L'affaire de l'ambassade en Afrique noire : le nombre des visas accordés augmente considérablement par rapport aux années précédentes
- Audit des organisations pour en découvrir les faiblesses

4.3 - RISQUES LIES AUX PERSONNES

- Des personnes à risques : celles qui sont en situation de faiblesse (divorce, addictions : jeux, drogue, sexe...),
- Porter une attention particulière à ces personnes : attention car le service du personnel ou le supérieur hiérarchique ne sont pas habilités à faire des enquêtes comme les magistrats ou les policiers

5 - LES REMEDES DANS L'ENTITE

- Audit des processus pour en découvrir les failles = Adoption de bonnes pratiques (OCDE),
- Audit des organisations pour en découvrir les faiblesses = modification de l'organisation,
- Attention portée aux personnes en situation de faiblesse = déplacement de personnes fragiles vers des postes moins sensibles ou moins exposés

Ces études permettent de réduire les risques

Ne pas oublier le renforcement des contrôles Internes et externes

6.1 - DISPOSITIFS EXTERIEURS A L'ENTITE

DISPOSITIONS JURIDIQUES

- Adopter une législation condamnant la corruption
- Appliquer cette législation quelle que soit la personne concernée
- Cela implique une autorité judiciaire véritablement indépendante et donc non liée au pouvoir politique
- Cela implique également des investigateurs, eux aussi indépendants

6.2 - DISPOSITIFS EXTERIEURS A L'ENTITE

ETHIQUE ET DEONTOLOGIE

- Education et formation des responsables : rappel des principes moraux qui permettent la vie en société = élaboration de **Codes de conduite**
- Elaboration de règles de comportement par métier et profession : **déontologie**
- Vérification de l'**éthique** personnelle des responsables (ex. : les auditeurs internationaux aux Etats-Unis)

6.3 - DISPOSITIFS EXTERIEURS A L'ENTITE

LES CONFLITS D'INTERETS

- Créer et appliquer une **législation** contre les conflits d'intérêts (voir les travaux de l'OCDE sur le sujet)
- Sanctionner les **conflits d'intérêts réels ou même potentiels** (par ex. : un élu ne peut pas passer commande à sa propre entreprise ou à celle membres de sa famille ou attribuer des aides à ses enfants)
- Prévoir aussi des **incompatibilités**

6.4 - DISPOSITIFS EXTERIEURS A L'ENTITE

PANTOUFLAGE

- Le pantouflage est le fait, pour un agent public exerçant une mission de contrôle ou de surveillance d'une entreprise privée de prendre ou de recevoir une participation par travail, conseil ou capitaux dans cette entreprise après la cessation de ses fonctions.
- Pour éviter le pantouflage on doit créer des **Commissions de Déontologie**

6.5 - DISPOSITIFS EXTERIEURS A L'ENTITE

ENRICHISSEMENT ILLICITE

- Les hommes politiques profitent souvent de leurs fonctions pour s'enrichir de manière illicite
- Les **déclarations de patrimoine** permettent de vérifier l'augmentation de leur patrimoine entre le début et la fin de leur fonction
- Il faut **une autorité chargée de les contrôler**
- Ne pas vouloir que tous les agents publics établissent de telles déclarations (Gabon) mais **sélectionner les personnes à risque élevé**

7 - LES MOYENS DE PREVENTION

- **Transparence**, Équité, Non Discrimination...
- Sécurité juridique donc **stabilité des textes**
- **Recours** possibles et faciles
- Possibilités de vérification (**audit et contrôles**) obligatoirement insérés dans les clauses
- Contrôle de la **Conformité** (livraison/réalisation)
- **Sanctions** en cas d'infraction

LES MOYENS DE PREVENTION

ATTENTION :

Nous venons d'évoquer des

MOYENS

et non pas des

OBJECTIFS

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Dr. Jean Pierre BUEB

Prévention et lutte contre la corruption
(Stratégie, Ethique, Marchés Publics...)

jp.bueb@aliceadsl.fr